

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL DE POLICE 22-3-2018  
Portant autorisation temporaire d'occupation du  
domaine public pour des travaux de réparation  
du réseau BT et règlementant le stationnement  
et la circulation des véhicules

Le Maire de la Commune de DRAP,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code pénal,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu la demande formulée par la Société ENEDIS représentée par Monsieur ARDISSON Marc, domiciliée à DRAP (06340)- 1, avenue Jean Moulin- quant à l'occupation du domaine public afin d'effectuer des travaux de réparation du réseau BT suite à des dégats occasionnés par la tempête, 2052 Route de la Colle, DRAP (AM), nécessitant une réduction partielle de ladite voie,  
Considérant que les dits travaux seront effectués du 3 au 4 avril 2018, de 7h30 à 17 heure,  
Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation des véhicules,  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les règlementer dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité de la circulation des véhicules, des piétons et des différents usagers du domaine public,

**ARRETE :**

**Article 1 :** La Société ENEDIS représentée par Monsieur ARDISSON Marc, domiciliée à DRAP (06340)- 1, avenue Jean Moulin - est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de réparation du réseau BT suite à des dégats occasionnés par la tempête, 2052 Route de la Colle, DRAP (AM) du 3 au 4 avril 2018, de 7h30 à 17 heure.

**Article 2 :** Pendant la durée des dits travaux, le stationnement des véhicules sera strictement interdit au droit du chantier à l'exception des véhicules des services de secours et d'incendie ainsi que ceux des véhicules et engins exécutant les travaux sur les dits espaces délimités ci-dessus. La circulation se fera en mode réduction de voie avec pilotage manuel.

Tout véhicule gênant à l'exécution des travaux fera l'objet d'une verbalisation conformément aux lois et règlements en vigueur et sera susceptible d'une procédure de mise en fourrière,

**Article 3** L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes, de matérialiser par des barrières les emplacements des travaux et devra installer les panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
  - Monsieur le Garde-champêtre Territorial
  - Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).
- chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DRAP, le 06 mars 2018

Le Maire  
Robert NARDELLI

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX**

**MAIRIE DE DRAP**



Cette demande doit être présentée 15 jours ouvrables minimum avant le début des travaux à la mairie, 38 avenue Général de Gaulle -06340 DRAP

Tél : 04 97 00 06 30 / Fax : 04 97 00 06 39

Email : [urba@ville-drap.fr](mailto:urba@ville-drap.fr)

Ce document n'a aucune valeur d'autorisation, l'accord de la commune sera effectif après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

**DEMANDEUR :** ARDISSON MARC.....

Adresse : 1 AVENUE JEAN MOULIN 06340 DRAP.....

Tel : 0608090129..... Fax :..... Email : [marc.ardisson@enedis.fr](mailto:marc.ardisson@enedis.fr)

**ENTREPRISE :** ENEDIS.....

Adresse : 1 AVENUE JEAN MOULIN 06340 DRAP.....

Tel : 0665782890..... Fax :..... Email : [michael.defontaine@enedis.fr](mailto:michael.defontaine@enedis.fr)

**NATURE DES TRAVAUX :**

REPARATION RESEAU BT SUITE A TEMPETE.....

**LOCALISATION DES TRAVAUX :**

Adresse de l'emplacement réservé, Préciser le n° de la rue et le nom de la rue :

.2052..Route..de..la..Colle..06340..DRAP.....

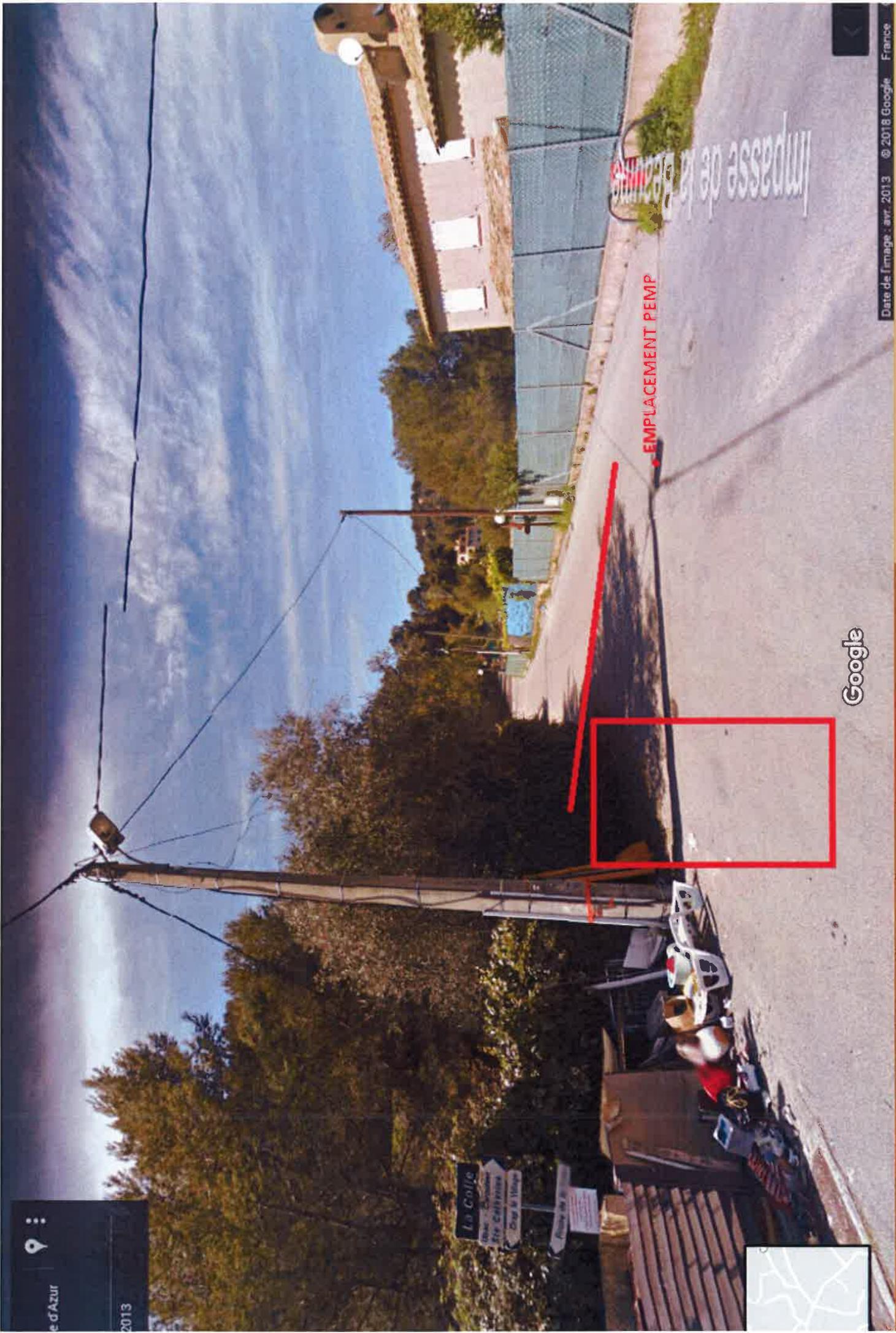
Dates : du .03//04../2018 au .03../04../2018 - Horaire : de 07.H.30.. à 17.H00...

- Fermeture de la voie       Mise en sens unique de la voie       Réduction de voie  
 Stationnement interdit       Mise en place feux alternés       Pilotage manuel  
 Demande de dérogation de tonnage

Pièces à joindre :

- Plan de situation du Chantier  
 Plan de signalisation  
 Plan d'organisation du chantier

Date : 22../02../2018 - Signature du demandeur : Ardisson Marc



Google

EMPLACEMENT PEMP

Date de l'image : avr. 2013 © 2018 Google France

Location information panel showing a location pin icon, the text "e d'Azur", and the year "2013".

Windows taskbar with icons for Internet Explorer, Firefox, PDF, Mail, and other applications.